

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Modifications simplifiées n°2 et n°3

Les projets de modifications simplifiées n°2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bocage Bressuirais font l'objet d'une **consultation du public du lundi 8 décembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026**.

La **modification simplifiée n°2** prescrite le 8 juillet 2025 concerne la correction d'erreurs matérielles. A travers cette procédure, il s'agit de rectifier des omissions de repérages de granges pouvant changer de destinations et de bâtiments et/ou équipements vocation économiques, touristiques, socio-éducatifs situés en zone A ou N du PLUI.

La **modification simplifiée n°3** prescrite le 23 septembre 2025 porte quant à elle sur les servitudes de mixité sociale, la protection de la diversité commerciale du centre-ville de Moncoutant-sur-Sèvre, la protection du patrimoine d'après-guerre à Cerizay, la suppression d'emplacements réservés et des adaptations de zonages urbains pour de nouveaux projets d'activités.

**Du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026**, vous pouvez télécharger et consulter ces dossiers sur le site internet de la communauté d'agglomération :

**<https://www.agglo2b.fr/habitat-et-urbanisme/1404-modification-simplifiee-n-2-et-n-3>**

Une version "papier" des documents ainsi qu'un poste informatique seront également disponibles sur cette période au siège de la Communauté d'Agglomération au 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de la mise à disposition des dossiers, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions par écrit :

- Par courriel à l'adresse **[plui.ms2et3@agglo2b.fr](mailto:plui.ms2et3@agglo2b.fr)** ;
- Sur un registre papier au siège de la Communauté d'Agglomération ;
- Par courrier à l'attention de M. Le Président, à l'adresse de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 - 79304 BRESSUIRE Cedex.

A noter : les dossiers seront complétés des avis formulés par les personnes publiques associées au fur et à mesure de leur réception.

